



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'État aux migrations SEM**

Information et communication

Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 15 février 2024



# Statistique en matière d'asile

# 2023

# Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	10
Effectifs	14
Demandes d'asile	16
Demandes d'asile en comparaison internationale	18
Demandes d'asile traitées en première instance	19
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	21
Règlements du séjour et sorties du processus asile	22
Soutien au retour SaR	24
Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile	26
Informations	39
Répertoire des tableaux	40
Répertoire des graphiques	40

# Synthèse

## Demandes d'asile et pays de provenance

En 2023, 30 223 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 5712 de plus qu'en 2022 (+23,3 %).

L'Afghanistan a de nouveau été le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse, avec 7934 demandes (+880, +12,5 %). Parmi ces demandes, quelque 1800 résultent d'une situation particulière, puisqu'elles ont été déposées par des ressortissants afghans titulaires d'un titre de séjour à la suite du changement de pratique en faveur des Afghanes. Une centaine au total ont été présentées en juillet et en août, environ 700 en septembre, 300 en octobre, 500 en novembre et 200 en décembre. Tous ces requérants séjournaient dans notre pays depuis longtemps déjà – plus de cinq ans pour nombre d'entre eux –, en qualité de personnes admises à titre provisoire. Une demande primaire a été comptabilisée pour les personnes dont l'admission provisoire remontait à plus de cinq ans. En modifiant sa pratique, la Suisse a suivi une recommandation de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile déjà mise en œuvre par de très nombreux autres États européens.

À la deuxième place figure la Turquie, avec 6822 demandes (+2031, +42,4 %). En 2023, le nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants turcs a pris l'ascenseur dans toute l'Europe, puisqu'il a augmenté de près de 50 000, pour atteindre les 105 000. Quasiment la moitié des requérants qui ont cherché refuge en Suisse en 2023 sont originaires d'un de ces deux pays.

L'Érythrée arrive en troisième position, avec 2109 demandes (+279, +15,2 %), suivie de l'Algérie (1810 demandes, soit +448, +32,9 %), du Maroc (1606, +1080, +205,3 %), de la Syrie (1417, +165 +13,2 %), de la Somalie (637, +153, +31,6 %) et de la Géorgie (589, -146, -19,9 %).

L'évolution du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse au cours de l'année 2023 a essentiellement été marquée par les éléments suivants :

- La pandémie avait déjà affaibli l'économie de nombreux pays d'origine ou de transit habituels des requérants d'asile. Depuis 2022, l'inflation provoquée par la guerre en Ukraine a encore aggravé la situation, augmentant la pression migratoire dans les États concernés, à l'égard tant de leurs propres ressortissants que des migrants qui y séjournaient, parfois depuis longtemps.
- Dans ce contexte, la Turquie, en particulier, a durci le ton au cours de l'année dernière pour inciter les 3,5 millions de Syriens et les 200 000 à 300 000 Afghans séjournant sur son territoire à partir. Les flux migratoires de ce pays vers le Vieux Continent se sont ainsi encore intensifiés en 2023, d'autant que les ressortissants turcs s'y sont ajoutés du fait de la morosité de la conjoncture.
- Les ressortissants marocains n'ont pas besoin de visa pour se rendre en Turquie. Nombre de candidats à l'immigration originaires de ce pays d'Afrique du Nord profitent de cette réglementation pour se rendre d'Istanbul en Europe centrale ou occidentale via les Balkans.
- La migration par la Méditerranée centrale s'est accrue d'à peu près 50 % en 2023, pour un total de plus de 150 000 migrants. Par rapport à 2022, c'est surtout le nombre de ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Burkina Faso, qui a augmenté. Seule une petite partie d'entre eux formuleront une demande d'asile en Suisse. Même si ce nombre est faible, le nombre total de demandes présentées par des ressortissants d'États d'Afrique de l'Ouest dans notre pays a augmenté d'environ 1000 unités en 2023.

- Une grande partie des migrants qui arrivent en Europe souhaitent toujours se rendre en Allemagne ou en France. Comparée à ces deux voisins, la Suisse continue donc de jouer un rôle mineur en tant que pays de destination. La preuve : la majorité des personnes interceptées à la frontière par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières n'ont pas formulé de demande d'asile dans notre pays.

Par rapport à l'ensemble des demandes d'asile déposées en Europe en 2023, la part de celles qui l'ont été dans notre pays avoisine les 2,4 %, soit 0,1 point de plus qu'en 2022. Depuis 2016, ce taux se situe entre 2,0 et 2,4 % et la Suisse constitue non plus un pays de destination, mais un pays de transit pour un nombre croissant de requérants d'asile potentiels. Avec 3,5 requérants pour 1000 habitants (contre 2,8 en 2022), elle demeure toutefois au-dessus de la moyenne européenne, qui tourne autour de 2,3 requérants pour 1000 habitants (contre 2,0 en 2022). Les pays européens qui ont affiché les taux de requérants les plus élevés en 2023 sont Chypre (13,0), l'Islande (11,4), l'Autriche (6,5), la Grèce (6,0), l'Allemagne (4,0), le Luxembourg (3,9), la Slovénie (3,5), l'Espagne (3,2) et la Belgique (3,0).

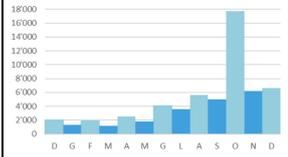
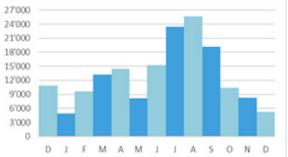
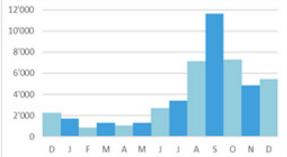
Sur la base des chiffres communiqués à ce jour par les États européens, le nombre de demandes d'asile présentées en Europe (Royaume-Uni compris) en 2023 peut être estimé à 1,25 million. Il s'agit du troisième chiffre le plus élevé après ceux de 2015 (1,34 million) et 2016 (1,29 million). Par rapport à 2022 (1 058 000), il représente une hausse d'environ 18 %. Au cours des mois de janvier, mars, mai, juin et juillet, le nombre de demandes a évolué dans une fourchette allant de 94 500 à 99 500 par mois. En février et en avril, il a légèrement diminué, avec respectivement 87 500 et 82 000 demandes. Il a augmenté à partir du mois d'août jusqu'à culminer à près de 130 000 demandes en octobre (estimations pour le Royaume-Uni comprises). Novembre a connu un léger recul, avec quelque 125 000 demandes (estimations pour le Royaume-Uni comprises). Sur la base des chiffres hebdomadaires disponibles, il semblerait que le nombre de demandes d'asile déposées en Europe ait chuté aux alentours de 100 000 unités en décembre. En principe, le nombre de demandes d'asile déposées en Europe ne permet pas de déduire directement le nombre de requérants qui sont effectivement arrivés sur le Vieux Continent. Les personnes exilées déposent souvent une demande d'asile dans plusieurs pays et apparaissent ensuite dans les statistiques de chacun de ces pays.

## Aperçu des migrations primaire et secondaire en Europe

Les chiffres de l'année 2023 ne sont que provisoires et ceux des quatre dernières années peuvent varier légèrement en fonction des sources.

Routes migratoires	occidentale (principalement Maroc – Espagne)		centrale (principalement Libye/Tunisie/Turquie – Italie)	orientale (Turquie – Grèce)	
	mer	terre	mer	mer	terre
2019	26 170	6350	11 470	59 730	14 890
2020	40 320	1540	34 150	9720	5980
2021	41 980	1220	67 480	4110	4700
2022	29 900	1870	105 140	12 760	6020
2023	57 070	470	157 650	41 480	7 080

Source : *Cruscotto statistico giornaliero* | Dipartimento Libertà Civili e Immigrazione (IT) ; HCR

<b>Routes migratoires</b>	<b>occidentale</b> (principalement Maroc – Espagne)	<b>centrale</b> (principalement Libye – Italie)	<b>orientale</b> (Turquie – Grèce)
Principaux pays d'origine en 2023	Maroc (15'000) Algérie (7'000) Sénégal (5'00)	Guinée (18'200) Tunisie (17'300) Côte d'Ivoire (16'000)	Syrie (13'100) Afghanistan (7'400) Palestine (6'200)
Évolution mensuelle en 2023			

Source : *Cruscotto statistico giornaliero* | *Dipartimento Libertà Civili e Immigrazione* (IT) ; HCR

La migration d'Afrique de l'Ouest vers l'Espagne (directe ou via Ceuta, Melilla ou les îles Canaries) a nettement augmenté par rapport à 2022. Au total, quelque 57 540 personnes sont parvenues en Europe par cette voie (contre 31 500 l'année précédente). Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre de débarquements tout au long de l'itinéraire qui passe par les Canaries. Près de 40 330 personnes ont ainsi débarqué sur les îles en 2023, soit 24 650 de plus qu'en 2022, tandis que 16 740 personnes sont arrivées en Espagne continentale et aux Baléares (contre 13 500 l'année précédente) et 1750 dans les deux enclaves de Ceuta et Melilla.

La migration par la Méditerranée centrale a de nouveau sensiblement augmenté en 2023. Au total, 157 650 personnes ont débarqué dans le sud de l'Italie, soit environ 52 500 de plus qu'en 2022 (105 150). Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré depuis 2016 (181 400 personnes). L'augmentation du nombre de débarquements est avant tout due à la hausse du nombre de migrants en provenance de pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali.

En 2023, la Tunisie a été le point de départ de la principale route migratoire. En effet, quelque 96 000 des migrants ont pris le large depuis ce pays, tandis que 50 000 ont embarqué en Libye. Alors que les mouvements migratoires depuis la Tunisie et la Libye ont respectivement sensiblement augmenté et stagné par rapport à 2022, la migration par voie maritime de la Turquie vers l'Italie a nettement régressé, passant d'environ 18 000 à 7 000 personnes. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'augmentation significative du nombre de migrants partis de Turquie pour rallier la Grèce ou la Bulgarie.

Près de 41 500 migrants ont débarqué sur les îles grecques en 2023, soit environ 28 700 de plus qu'en 2022. Le pic annuel a été enregistré en septembre, avec 10 800 personnes.

En raison de la forte augmentation du nombre de débarquements au cours du second semestre, la situation en matière d'hébergement dans les centres d'accueil situés sur les îles de la mer Égée était de nouveau nettement plus tendue à la fin qu'au début de l'année 2023. La capacité d'accueil de ces centres est d'un peu plus de 17 700 places. Fin 2023, 16 600 personnes y étaient hébergées. La Grèce continue de ne transférer vers le continent que les personnes dont la demande d'asile a été acceptée et les personnes vulnérables.

En 2023, 7100 migrants ont rallié la Grèce depuis la Turquie par voie terrestre, soit près d'un millier de plus qu'en 2022.

La migration secondaire de personnes ayant obtenu un statut de protection en Grèce s'est poursuivie en 2023. Un grand nombre d'entre elles empruntent la voie aérienne, sachant que les réfugiés reconnus ont droit à un document de voyage qui les autorise à se déplacer au sein de l'espace Schengen. Ces migrants visent le plus souvent l'Allemagne, où elles déposent une nouvelle

demande d'asile. Ce pays est accessible soit directement par avion soit via un autre État Schengen.

Comme les années précédentes, l'ampleur exacte de la migration par les routes des Balkans est difficile à évaluer avec précision. De nombreux migrants sont probablement interceptés à plusieurs reprises<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, la migration par les Balkans a suivi le cycle saisonnier usuel, avec une ampleur relativement faible en hiver, une augmentation au cours du printemps et un pic fin août. Les chiffres étaient légèrement plus élevés qu'en 2022, où les arrivées hebdomadaires les plus nombreuses avaient été enregistrées début octobre.

En 2023, la Serbie est restée le pays de transit clé des migrants qui passent par les Balkans : c'est là que convergent les routes qui partent de la Turquie et traversent la Bulgarie, la Grèce ou la Macédoine du Nord. Depuis la Serbie, les migrants prennent la direction de l'Europe occidentale soit via la Hongrie et l'Autriche soit via la Bosnie, la Croatie, la Slovénie et l'Italie. Comme fin 2022, la route passant par la Bosnie a été plus fréquentée que celle traversant la Hongrie. À la fin du mois d'octobre, trois migrants sont morts dans une fusillade entre deux bandes de passeurs près de la frontière serbo-hongroise. La Serbie a alors lancé une opération d'envergure contre les réseaux de passeurs actifs en Voïvodine. Si le flux migratoire est depuis lors interrompu entre la Serbie et la Hongrie, il n'a pas été affecté entre la Serbie et la Bosnie, et les migrants ont continué à emprunter cette voie jusqu'à la fin de l'année 2023.

La Serbie a mis fin à l'exemption de visa pour les Burundais, les Indiens, les Cubains et les Tunisiens fin 2022/début 2023. Nombre de ces ressortissants étaient, en effet, arrivés en Serbie en 2022, d'où ils s'étaient ensuite rendus en Europe occidentale pour y déposer une demande d'asile.

Avec la poursuite de l'augmentation du trafic aérien, les citoyens des pays d'Amérique latine exemptés de visa ont été de plus en plus nombreux à migrer en direction de l'Europe, principalement de l'Espagne. La voie aérienne demeure également une possibilité pour les ressortissants d'autres pays qui disposent des moyens nécessaires pour se procurer de faux papiers. La plupart optent volontairement pour un parcours qui n'est pas direct afin d'éviter les contrôles renforcés sur les itinéraires particulièrement fréquentés.

### **Cas réglés et effectif en procédure d'asile**

En 2023 le SEM a traité 26 667 demandes d'asile en première instance – soit 9068 de plus (+51,5 %) qu'en 2022 (17 599) – et accordé l'asile à 5991 personnes (2022 : 4816, +24,4 %). Le taux d'octroi de l'asile (octroi de l'asile) s'est ainsi élevé à 25,7 % en 2023 (2022 : 30,6 %). Toujours en 2023, 7982 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues (2022 : 5097, +56,6 %), dont 6675 dans le cadre de la procédure Dublin (2022 : 3925, +70,1 %) et 968 en vertu d'accords bilatéraux de réadmission (2022 : 903, +7,2 %) ; 9334 demandes ont été rejetées sur le fond (2022 : 5807, +60,7 %) et 3360 ont été classées (2021 : 1879, +78,8 %).

En 2023, 7380 admissions provisoires ont été prononcées (2022 : 5236, +40,9 %), dont 6690 sur la base d'une décision d'asile de première instance (2022 : 4454, +50,2 %) ; 6902 admissions provisoires ont pris fin (2022 : 7053, -2,1 %). Le taux de protection (décisions d'octroi de l'asile et admissions provisoires prononcées sur la base de décisions d'asile de première instance) a atteint 54,4 % en 2023 (2022 : 59,0 %). L'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile pendantes en première instance) est passé de 12 239 fin 2022 à 15 567 fin 2023, soit une augmentation de 3328 unités (+27,2 %).

---

1 Le nombre d'interceptions varie considérablement selon les sources. Pour ce document, nous avons repris les chiffres des rapports de la Commission européenne sur la connaissance et l'analyse intégrées de la situation.

## Réinstallation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné aux personnes particulièrement vulnérables.

Le 29 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse poursuivrait sa politique de réinstallation, moyennant un contingent d'admissions, inscrit dans une fourchette de 1500 à 2000 personnes, qu'il fixerait tous les deux ans. Pour 2022 et 2023, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse admettrait jusqu'à 1820 réfugiés ayant particulièrement besoin de protection. Au total, 342 réfugiés (y compris les cas de regroupement familial) sont arrivés en Suisse en 2023 pour y être réinstallés (2022 : 653). Ils provenaient essentiellement d'Afghanistan et de Syrie.

## Accord de Dublin

La procédure Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin a la compétence pour mener une procédure d'asile. Une fois établie la responsabilité d'une demande d'asile, la législation nationale de l'État Dublin concerné est applicable.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 12 933 personnes, car elle estimait que ces pays avaient la compétence pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 8338 cas, l'État requis a reconnu sa compétence et s'est déclaré prêt à reprendre les intéressés ; 3549 demandes ont été rejetées et les autres demandes restent à traiter. Au total, 2021 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre en 2023. Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 4116 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 1775 et rejeté 2336, et 694 personnes ont été transférées sur son territoire. Les autres demandes restent à traiter.

L'expérience de l'accord d'association à Dublin est largement positive et la collaboration avec les États partenaires fonctionne bien. Au mois de décembre 2022, l'Italie a prononcé une suspension temporaire des transferts, valable pour tous les États Dublin. Elle justifie cette décision par le nombre élevé de débarquements sur ses côtes et, partant, par la saturation de ses structures d'accueil. Malgré cette mesure prise par son voisin transalpin, la Suisse a de nouveau pu, en 2023, transférer à l'étranger nettement plus de personnes qu'elle n'a dû en reprendre de ses partenaires européens (rapport d'environ 3 pour 1).

Depuis 2009, la Suisse a remis beaucoup plus de personnes à un autre État Dublin (37 582) qu'elle n'a dû elle-même en reprendre (10 890), en vertu de l'accord de Dublin.

## Accords de réadmission avec les États européens

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, la Suisse a demandé à d'autres États européens la reprise d'un total de 1989 personnes au titre d'un accord bilatéral de réadmission, estimant que ces personnes y possédaient déjà d'un statut de protection international. Dans 1535 cas, l'État requis a reconnu sa compétence et s'est déclaré prêt à reprendre les intéressés 301 personnes ont pu être transférées vers l'État européen compétent.

Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 779 demandes dans le cadre d'accords bilatéraux de réadmission. Elle en a accepté 96 et 19 personnes ont été transférées sur son territoire. Depuis 2014, la Suisse a pu transférer 2891 personnes en vertu d'accords de réadmission et 136 personnes lui ont été transférées à ce titre.

## Départs et avis d'exécution du renvoi

En 2023, 13 001 personnes ont quitté le territoire suisse de manière autonome et sous le contrôle des autorités, contre 8333 en 2022 (+56,0 %). Même en faisant abstraction des nombreux départs de ressortissants ukrainiens (10 978) qui expliquent d'une part cette hausse, les départs autonomes et contrôlés restent nettement plus nombreux en 2023 qu'en 2022, puisqu'ils sont en augmentation de 21,4 % (2023). 2034 personnes (2022 : 1820, +11,8 %) ont été renvoyées dans leur pays d'origine ou dans un État tiers, et 2021 dans un État Dublin (+29,1 %).

Dans l'ensemble, le nombre de départs a donc fortement progressé par rapport à 2022 (+45,8 %). En outre, 11 926 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ (2022 : 7234, +64,9 %).

Durant l'année sous revue, les trois pays en tête du classement des départs et des avis d'exécution du renvoi ont été l'Ukraine, l'Algérie et le Maroc.

## Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile

Après avoir été fortement affecté par la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, le domaine du retour et de l'exécution des renvois a pu profiter de la dissipation des conséquences de la crise sanitaire au cours de l'année 2022. En 2023, la tendance à la reprise et à la normalisation s'est poursuivie, entraînant une amélioration de la situation dans ce domaine.

Le conflit en Ukraine a également eu un impact sur le domaine du retour. Malgré la persistance de la guerre, 16 496 Ukrainiens ont quitté la Suisse l'année dernière (de manière contrôlée ou non). Parmi eux, 5015 ont formellement renoncé au statut S auprès d'un bureau de conseil en vue du retour et sont rentrés au pays en bénéficiant d'un soutien (aide financière ou aide à l'organisation du départ, ou les deux).

L'exécution des décisions de renvoi relève de la compétence des cantons. Dans ce domaine, on remarque que la mise en œuvre varie d'un canton à l'autre. Ce phénomène s'explique notamment par le contexte propre à chaque canton, à savoir :

- la pratique judiciaire et les lois cantonales sur les mesures de contrainte ;
- le nombre de places de détention administrative disponibles en vue de l'exécution des renvois ;
- les priorités cantonales, différentes en fonction des catégories d'exécution.

La Confédération mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois. Elle apporte un soutien opérationnel dans ce domaine aux cantons qui le demandent. Elle leur prête notamment son concours dans l'identification des personnes à renvoyer, l'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, la Confédération accomplit aussi directement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) les démarches nécessaires à l'établissement de l'identité et à l'obtention de documents de voyage. En outre, elle informe les cantons des derniers développements ayant trait au retour vers les pays d'origine ou les États tiers lorsque ces renseignements sont utiles pour traiter efficacement les dossiers. Enfin, en tant qu'organe central de coordination, la Confédération entretient des contacts avec les autorités des pays d'origine des personnes tenues de quitter la Suisse.

Au 31 décembre 2023, l'effectif total des cas bénéficiant d'un soutien au retour dans le domaine de l'asile avait diminué de 0,6 %, pour s'établir à 3406 personnes (contre 3425 l'année précédente), et ce, malgré la hausse notable du nombre de demandes d'asile. Cette stabilité montre qu'il a été possible de poursuivre l'exécution des renvois à un rythme soutenu.

## Taux d'activité professionnelle

Au 31 décembre 2023, 529 requérants d'asile exerçaient une activité lucrative, soit un taux d'activité professionnelle de 3,8 % sur l'ensemble de la Suisse et 205 actifs de plus (+63,3 %) qu'à la même date en 2022. Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 13 022 exerçaient une activité lucrative (pour un taux d'activité de 45,0 %), soit une baisse de 739 actifs (-5,4 %) par rapport à décembre 2022. Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 15 300 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité de 41,9 %), soit une hausse de 1070 actifs (+7,5 %) par rapport à fin 2022. Les nombres correspondants d'actifs de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans des tables détaillées (voir sous « Informations » p. 39).

## Guerre en Ukraine et activation du statut de protection S

Le 24 février 2022, la Russie a lancé contre son voisin ukrainien une offensive militaire qui a fait fuir des millions de personnes dans les pays limitrophes de l'Ukraine, en Europe centrale et également en Suisse. L'exode de réfugiés ainsi observé – le plus grand dans notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale – a conduit le Conseil fédéral à activer pour la première fois le statut de protection S le 12 mars 2022. Ce statut permet aux Ukrainiens concernés d'obtenir rapidement un droit de séjour en Suisse sans devoir faire l'objet d'une procédure d'asile ordinaire.

En 2023, 23 012 personnes en quête de protection ont demandé le statut S (contre 74 959 en 2022), lequel a été accordé dans 18 375 cas. Le statut S a pris fin pour 13 512 titulaires. Fin 2023, l'effectif officiel des bénéficiaires du statut S était de 66 083, contre 62 820 fin 2022 (soit +3263 personnes).

Début novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé que le statut de protection S dont bénéficient les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine ne serait pas levé avant le 4 mars 2025, à moins que la situation sur place ne se stabilise d'ici là.

# Les principales données

Tableau 1 : Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2022	Fin 2023	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>124'060</b>	<b>134'387</b>	<b>8.3</b>	<b>66'286</b>	<b>68'101</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>14'894</b>	<b>18'894</b>	<b>26.9</b>	<b>5'805</b>	<b>13'089</b>
En suspens en première instance (proc. Décision d'asile)	12'239	15'567	27.2	4'691	10'876
Décisions 1 <sup>ère</sup> instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	2'655	3'327	25.3	1'114	2'213
<b>Effectif protection provisoire</b>	<b>62'820</b>	<b>66'083</b>	<b>5.2</b>	<b>41'413</b>	<b>24'670</b>
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>44'779</b>	<b>45'346</b>	<b>1.3</b>	<b>17'067</b>	<b>28'279</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	17'130	18'851	10.0	5'274	13'577
Admissions provisoires > 7 ans	18'699	18'084	-3.3	8'013	10'071
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	2'857	2'510	-12.1	1'221	1'289
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	6'093	5'901	-3.2	2'559	3'342
<b>Total dans le processus exécution du renvoi</b>	<b>528</b>	<b>522</b>	<b>-1.1</b>	<b>189</b>	<b>333</b>
Suspensions (groupes)	0	0	-	0	0
Suspensions (individus)	528	522	-1.1	189	333
<b>Cas spéciaux statistiques dans le processus asile</b>	<b>1'032</b>	<b>3'542</b>	<b>242.5</b>	<b>1'812</b>	<b>1'723</b>
<b>Total des effectifs Soutien au retour SaR <sup>2)</sup></b>	<b>4'725</b>	<b>4'834</b>	<b>2.3</b>	<b>1'053</b>	<b>3'781</b>
<b>dont cas sans processus d'asile en suspens</b>	<b>4'119</b>	<b>4'162</b>	<b>1.1</b>	<b>814</b>	<b>3'348</b>
Effectifs Identification	2'335	2'220	-4.9	483	1'737
Effectifs Obtention des documents de voyage	561	426	-24.1	77	349
Effectifs Organisation du départ	373	637	70.8	139	498
Effectifs Retour suspendu / bloqué	453	437	-3.5	13	424
Effectifs Cas spéciaux statistiques	1'003	1'113	11.0	341	772
<b>Nombre de réfugiés reconnus</b>	<b>76'195</b>	<b>80'979</b>	<b>6.3</b>	<b>36'691</b>	<b>44'288</b>
Réfugiés permis B	56'941	60'479	6.2	28'167	32'312
Réfugiés permis C	19'254	20'500	6.5	8'524	11'976
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR)</b>	<b>204'374</b>	<b>219'529</b>	<b>7.4</b>	<b>103'791</b>	<b>115'738</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

<sup>2)</sup> L'effectif des SaR inclut les personnes dont la procédure d'asile est en cours, si bien que ce chiffre ne peut pas être utilisé dans le calcul du total.

## Tableau 2 : Flux

Flux durant la période (personnes)	Année 2022	Année 2023	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile : aéroports, frontières, étranger</b>	<b>3'356</b>	<b>2'698</b>	<b>-19.6</b>	<b>1'526</b>	<b>1'172</b>
<b>Total des cas réglés dans le cadre de l'asile : aéroports, frontières, étranger</b>	<b>3'220</b>	<b>2'714</b>	<b>-15.7</b>	<b>1'577</b>	<b>1'137</b>
<b>Demandes d'asile en Suisse</b>	<b>24'511</b>	<b>30'223</b>	<b>23.3</b>	<b>8'790</b>	<b>21'433</b>
<b>Reprises des demandes d'asile en Suisse</b>	<b>1'007</b>	<b>1'688</b>	<b>67.6</b>	<b>592</b>	<b>1'096</b>
<b>Cas réglés en première instance</b>	<b>17'599</b>	<b>26'667</b>	<b>51.5</b>	<b>6'689</b>	<b>19'978</b>
Décisions positives	4'816	5'991	24.4	2'902	3'089
Rejets avec admission provisoire	3'864	6'019	55.8	817	5'202
Rejets sans admission provisoire	1'943	3'315	70.6	960	2'355
Non entrées en matière NEM avec admission provisoire	590	671	13.7	326	345
Non entrées en matière NEM sans admission provisoire	4'507	7'311	62.2	1'316	5'995
Radiations	1'879	3'360	78.8	368	2'992
Taux d'octroi de l'asile en % <sup>1)</sup>	30.6	25.7	-	45.9	18.2
Taux de protection en % <sup>2)</sup>	59.0	54.4	-	64.0	50.8
<b>Groupe : Entrées (réinstallation)</b>	<b>641</b>	<b>340</b>	<b>-47.0</b>	<b>181</b>	<b>159</b>
<b>Groupe : Octrois de l'asile (réinstallation)</b>	<b>611</b>	<b>376</b>	<b>-38.5</b>	<b>199</b>	<b>177</b>
<b>Demandes de protection provisoire</b>	<b>74'959</b>	<b>23'012</b>	<b>-69.3</b>	<b>48'611</b>	<b>26'348</b>
<b>Total des cas réglés</b>	<b>74'582</b>	<b>20'472</b>	<b>-72.6</b>	<b>11'184</b>	<b>9'288</b>
Octrois de protection	72'611	<b>18'375</b>	-74.7	10'172	8'203
Rejets	1'062	<b>932</b>	-12.2	417	515
Autres règlements : radiations	909	<b>1'165</b>	28.2	595	570
Taux d'octroi de la protection provisoire en % <sup>2)</sup>	98.6	<b>95.2</b>	-	96.1	94.1

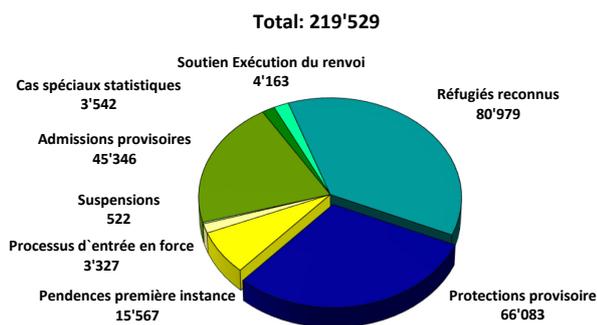
1) **Taux d'octroi de l'asile** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance

2) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance. Le Taux d'octroi de la protection provisoire est calculé par les octrois de protection divisé par le total des cas réglés.

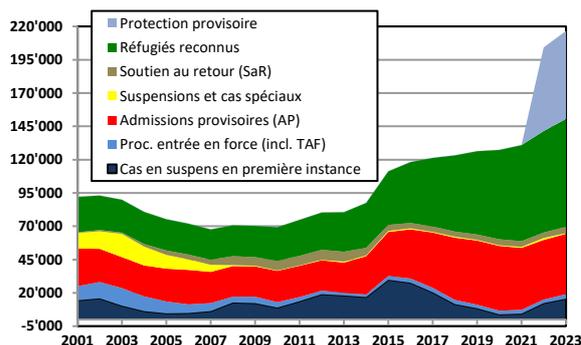
Flux durant la période (personnes)	Année 2022	Année 2023	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Fins protection provisoire</b>	7'621	<b>13'512</b>	<b>77.3</b>	<b>8'722</b>	<b>4'790</b>
Protection révoquée	25	65	160.0	44	21
Protection éteinte	7'596	13447	77.0	8'678	4'769
<b>Admissions provisoires</b>	<b>5'236</b>	<b>7'380</b>	<b>40.9</b>	<b>1'476</b>	<b>5'904</b>
Admissions provisoires LAsi et LEI	4'689	6'821	45.5	1'190	5'631
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	547	559	2.2	286	273
<b>Levées et fins admissions provisoires</b>	<b>7'053</b>	<b>6'902</b>	<b>-2.1</b>	<b>2'664</b>	<b>4'238</b>
<b>Réexamens</b>	<b>1'144</b>	<b>988</b>	<b>-13.6</b>	<b>323</b>	<b>665</b>
<b>Total des cas réglés dans le cadre des réexamens</b>	<b>1'081</b>	<b>916</b>	<b>-15.3</b>	<b>313</b>	<b>603</b>
<b>Révocations et extinctions asile</b>	<b>1'480</b>	<b>1'421</b>	<b>-4.0</b>	<b>630</b>	<b>791</b>
<b>Dublin : requêtes procédure out</b>	<b>8'029</b>	<b>12'933</b>	<b>61.1</b>	<b>2'014</b>	<b>10'919</b>
<b>Dublin : requêtes procédure In</b>	<b>3'777</b>	<b>4'116</b>	<b>9.0</b>	<b>594</b>	<b>3'522</b>
<b>Dublin : consentement (délai expiré incl.) procédure out</b>	<b>4'707</b>	<b>8'338</b>	<b>77.1</b>	<b>1'431</b>	<b>6'907</b>
<b>Dublin : consentement (délai expiré incl.) procédure in</b>	<b>1'658</b>	<b>1'775</b>	<b>7.1</b>	<b>330</b>	<b>1'445</b>
<b>Dublin : décisions de non entrée en matière (art. 31.a.1.b)</b>	<b>3'925</b>	<b>6'675</b>	<b>70.1</b>	<b>1'152</b>	<b>5'523</b>
<b>Dublin : transferts procédure out</b>	<b>1'566</b>	<b>2'021</b>	<b>29.1</b>	<b>273</b>	<b>1'748</b>
<b>Dublin : transferts procédure in</b>	<b>784</b>	<b>694</b>	<b>-11.5</b>	<b>118</b>	<b>576</b>
<b>Accords de réadmission : requêtes procédure out</b>	<b>1'243</b>	<b>1'989</b>	<b>60.0</b>	<b>710</b>	<b>1'279</b>
<b>Accords de réadmission : requêtes procédure in</b>	<b>47</b>	<b>779</b>	<b>1557.4</b>	<b>28</b>	<b>751</b>
<b>Accords de réadmission : consentements procédure out</b>	<b>1'131</b>	<b>1'535</b>	<b>35.7</b>	<b>532</b>	<b>1'003</b>
<b>Accords de réadmission : consentements procédure in</b>	<b>42</b>	<b>96</b>	<b>128.6</b>	<b>14</b>	<b>82</b>
<b>Accords de réadmission : décisions de non-entrée en matière</b>	<b>903</b>	<b>968</b>	<b>7.2</b>	<b>323</b>	<b>665</b>

Flux durant la période (personnes)	Année 2022	Année 2023	+/- en %	Femmes	Hommes
Accords de réadmission : transferts procédure out	225	301	33.8	29	272
Accords de réadmission : transferts procédure in	25	19	-24.0	2	17
Cas de rigueur : Demandes	5'879	5'377	-8.5	1'959	3'418
Cas de rigueur : Approbations	5'660	5'366	-5.2	1'941	3'425
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	5'424	5'082	-6.3	1'832	3'250
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	236	284	20.3	109	175
<b>Nouveaux séjours dans le processus asile</b>	<b>101'401</b>	<b>54'138</b>	<b>-46.6</b>	<b>21'087</b>	<b>33'051</b>
Entrées	96'384	47'760	-50.4	18'459	29'301
Reprises du séjour	2'327	3'395	45.9	1'208	2'187
Naissances	2'690	2'983	10.9	1'420	1'563
<b>Total des demandes de SaR (reprises incl.)</b>	<b>10'874</b>	<b>16'136</b>	<b>48.4</b>	<b>5'389</b>	<b>10'747</b>
<b>Règlements du séjour après octroi de l'asile</b>	<b>4'986</b>	<b>5'923</b>	<b>18.8</b>	<b>2'842</b>	<b>3'081</b>
<b>Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)</b>	<b>6'933</b>	<b>6'628</b>	<b>-4.4</b>	<b>2'686</b>	<b>3'942</b>
<b>Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)</b>	<b>4'869</b>	<b>7'785</b>	<b>59.9</b>	<b>1'883</b>	<b>5'902</b>
<b>Total des départs et annonces d'exécution</b>	<b>26'505</b>	<b>40'141</b>	<b>51.4</b>	<b>17'000</b>	<b>23'141</b>
Départs volontaires contrôlés	8'333	13'001	56.0	7'668	5'333
Renvois pays d'origine	1'680	1'874	11.5	155	1'719
Renvois pays tiers	140	160	14.3	17	143
Renvois pays Dublin	1'314	1'686	28.3	231	1'455
Départs non–contrôlés	7'234	11'926	64.9	3'965	7'961
Autres départs	7'804	11'494	47.3	4'964	6'530

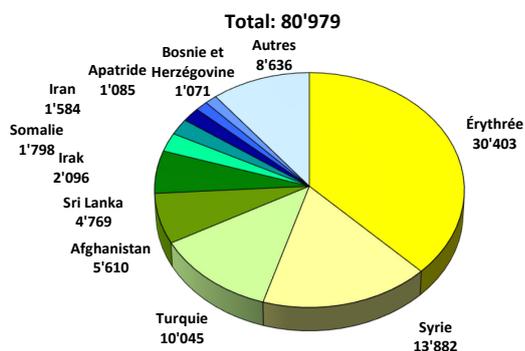
# Effectifs



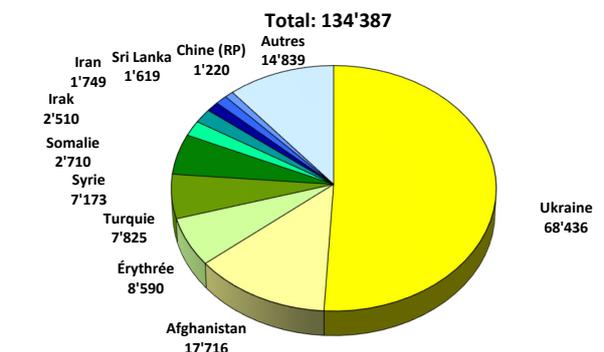
**Graphique 1 : Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) : statut**



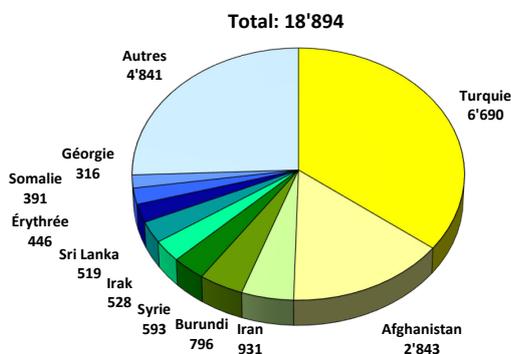
**Graphique 2 : Personnes relevant du domaine de l'asile par an**



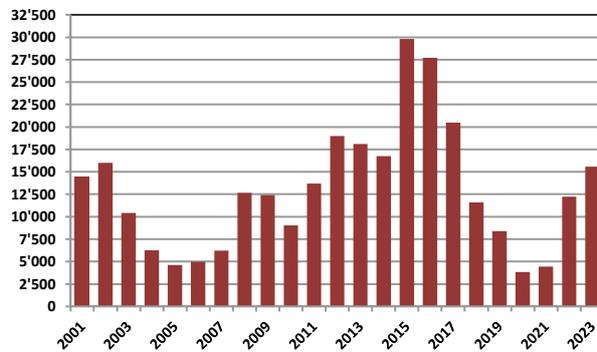
**Graphique 3 : Réfugiés reconnus : pays de provenance**



**Graphique 4 : Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance**

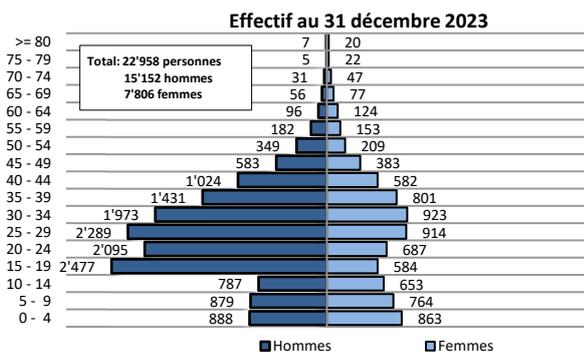


**Graphique 5 : Personnes dans le processus procédure : pays de provenance**

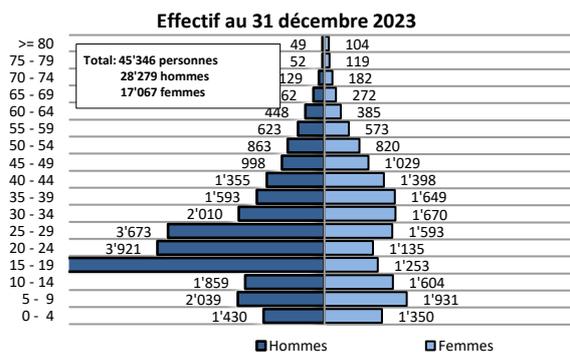


**Graphique 6 : Demandes d'asile en suspens en première instance par an**

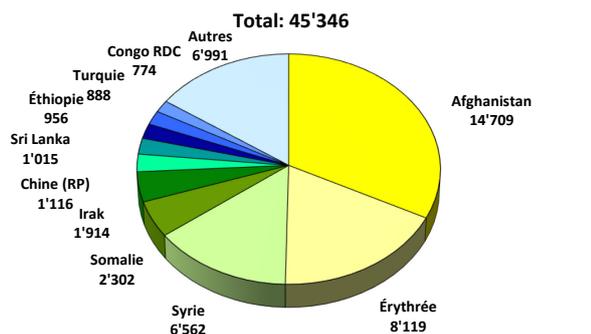
À fin décembre 2023, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 219 529, contre 204 374 l'année précédente. Parmi ces personnes 80 979 avaient le statut de réfugié reconnu, 45 346 étaient admises à titre provisoire et 522 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2023, 15 567 demandes d'asile étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'État aux migrations) et 3327 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens de deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 3542 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par le système d'information central pour la migration (SYMIC). En outre, dans le cadre du soutien au retour, on comptait à la fin de la période sous revue 4163 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEI.



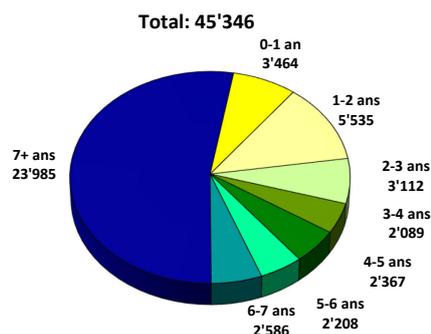
**Graphique 7 : Requirants d'asile selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)**



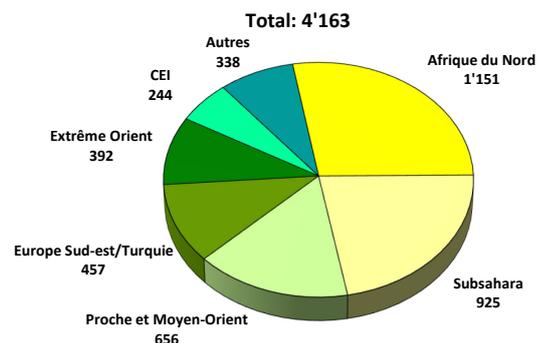
**Graphique 8 : Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge**



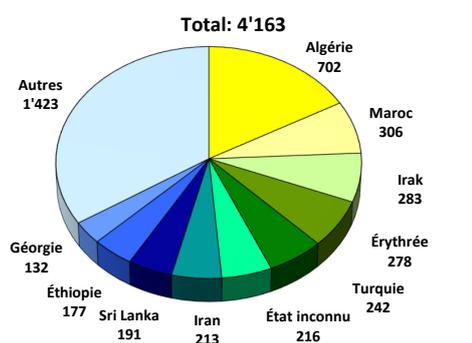
**Graphique 9 : Admissions provisoires : pays de provenance**



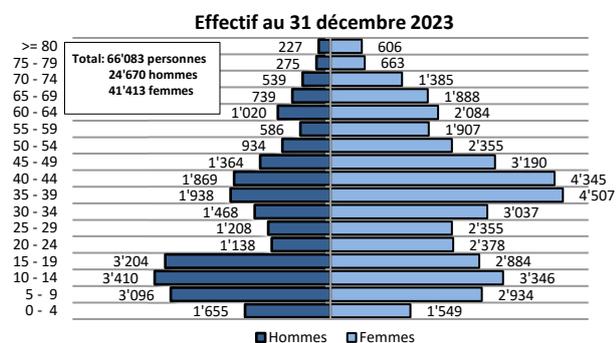
**Graphique 10 : Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse**



**Graphique 11 : Soutiens au retour (SaR) régions (personnes sans processus asile en suspens)**

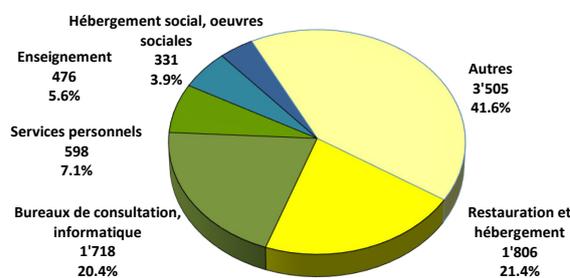


**Graphique 12 : Soutiens au retour (SaR) pays de provenance (personnes sans processus asile en suspens)**



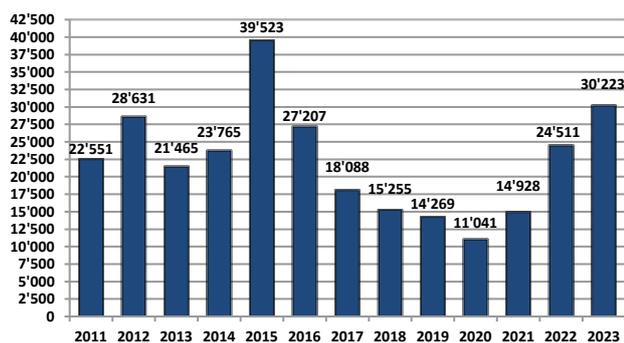
**Graphique 13 : Protection provisoire selon le sexe et la classe d'âge**

Pourcentage des branches des personnes avec activité lucrative et protection provisoire (Taux d'activité de 21,1% : 8'434 personnes actives sur 39'973 personnes potentiellement actives) au 31.12.2023

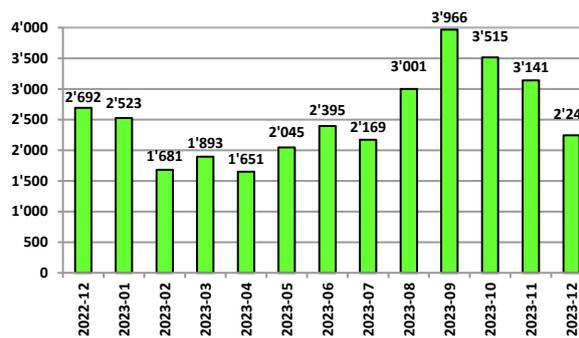


**Graphique 14 : Personnes avec protection provisoire et activité lucrative au 31 décembre 2022**

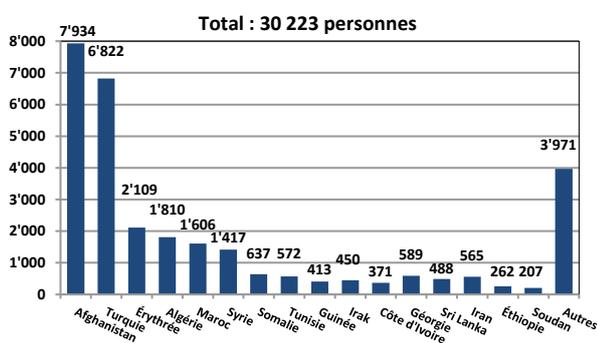
# Demandes d'asile



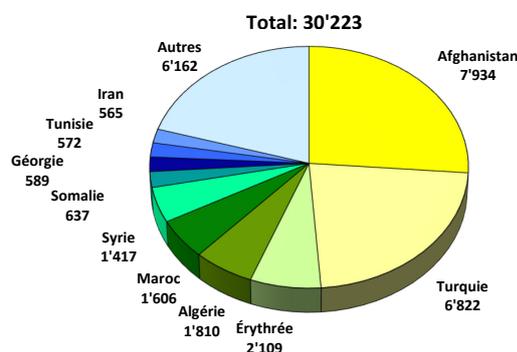
Graphique 15 : Demandes d'asile par an



Graphique 16 : Demandes d'asile par mois



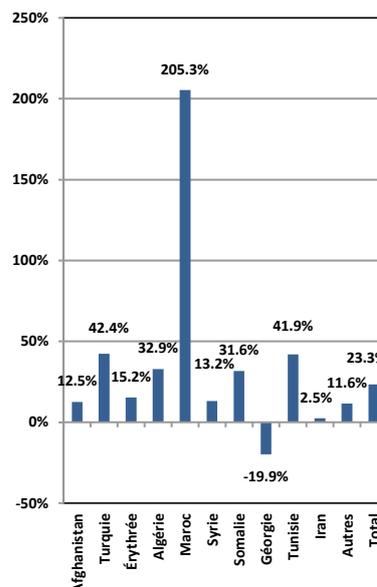
Graphique 17 : Demandes d'asile Principaux pays de provenance



Graphique 18 : Demandes d'asile Principaux pays de provenance

## Tableau 3 : Demandes d'asile par pays d'origine

	Nation	Demandes d'asile 2022	Demandes d'asile 2023	En pour cent du total
1	Afghanistan	7'054	<b>7'934</b>	26.3
2	Turquie	4'791	<b>6'822</b>	22.6
3	Érythrée	1'830	<b>2'109</b>	7.0
4	Algérie	1'362	<b>1'810</b>	6.0
5	Maroc	526	<b>1'606</b>	5.3
6	Syrie	1'252	<b>1'417</b>	4.7
7	Somalie	484	<b>637</b>	2.1
8	Géorgie	735	<b>589</b>	1.9
9	Tunisie	403	<b>572</b>	1.9
10	Iran	551	<b>565</b>	1.9
	Autres	5'523	<b>6'162</b>	20.4
	<b>Total</b>	<b>24'511</b>	<b>30'223</b>	<b>100</b>



Graphique 19 : Variation en pourcents

Durant l'année 2023, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1651 (avril) et 3966 (septembre). En 2022, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1268 (avril) et 3568 (novembre).

Sur les 30 223 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 7934 (26,3 %) provenaient de l'Afghanistan (7054 demandes en 2022), 6822 (22,6 %) de la Turquie, 2109 (7,0 %) de l'Érythrée, 1810 (6,0 %) de l'Algérie et 1606 personnes (5,3 %) de la Maroc. La Syrie figure en sixième position, avec 1417 demandes (4,7 %), suivie de la Somalie (637 demandes, 2,1 %) et de la Géorgie avec 589 personnes (1,9 %). Enfin, la Tunisie (572) et l'Iran (565) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

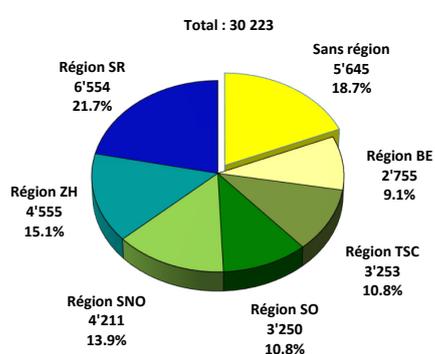
À elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent plus de trois quarts de l'ensemble (79,6 %).

### Demandes dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)

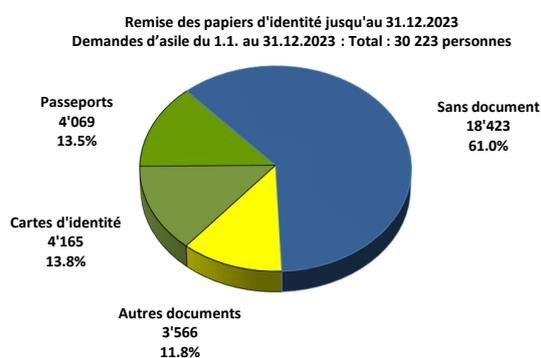
Sur les 30 223 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 24 578 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

### Remise de documents de voyage et autres documents aux CFA :

Des 30 223 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 8234 (soit 27,2 % d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 20 : Demandes d'asile présentées dans les structures régionales<sup>1)</sup>



Graphique 21 : Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA

1) Structures régionales :

- BE Région Bern avec CFA Berne
- SNO Région Suisse du Nord-ouest avec CFA Bâle
- SO Région Suisse orientale avec CFA Altstätten
- SR Région Suisse romande avec CFA Boudry
- TSC Région Tessin et Suisse centrale avec CFA Chiasso
- ZH Région Zürich avec CFA Zürich

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>

## Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2023, un total de 225 demandes d'entrée a été déposé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 36 demandes ont été déposées à Genève (année précédente : 77) et 189 à Zurich (année précédente : 227). Pour l'année 2023, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Turquie, l'Inde et l'Iran. À l'aéroport de Genève ; la Turquie, l'Albanie et l'Afghanistan.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2023 un total de 202 autorisations d'entrée.

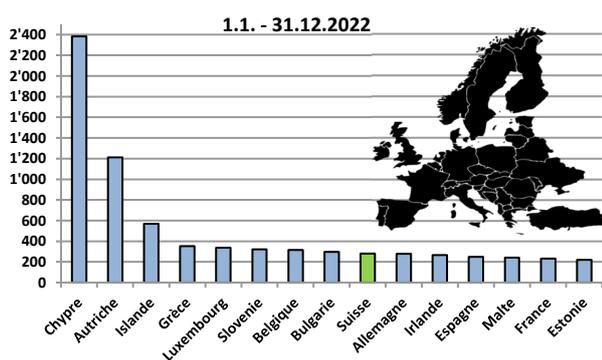
## Demandes de réexamen

Au total, 988 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2023 contre 1144 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 916 demandes de réexamen (2022 : 1081) ; 163 (2022 : 249) ont été acceptées et 446 (2022 : 601) rejetées. Dans 159 cas (2022 : 98), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. À la fin de l'année en revue, 216 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (248 à fin 2022).

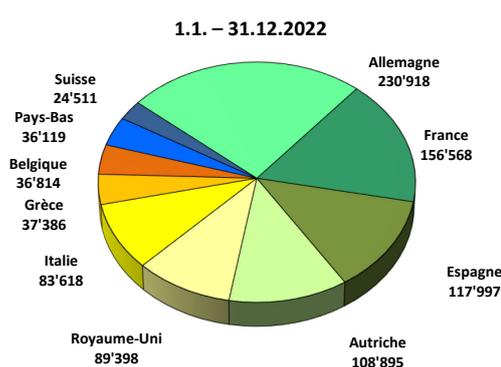
## Procédure Dublin

En 2023, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 12 933 (2022 : 8029) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 8338 (2022 : 4707) cas et 2021 (2022 : 1566) personnes ont déjà été transférées dans l'État Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 4116 (2022 : 3777) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 1775 (2022 : 1658). Au total, 694 (2022 : 784) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 6675 (2022 : 3925) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 31a, al. 1, let. b, LAsi).

## Demandes d'asile en comparaison internationale

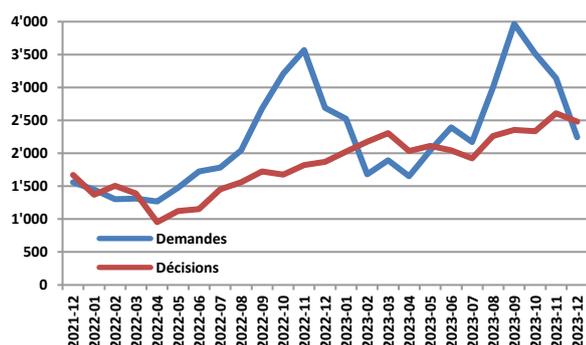


Graphique 22 : Nombre de demandes d'asile pour 100'000 habitants

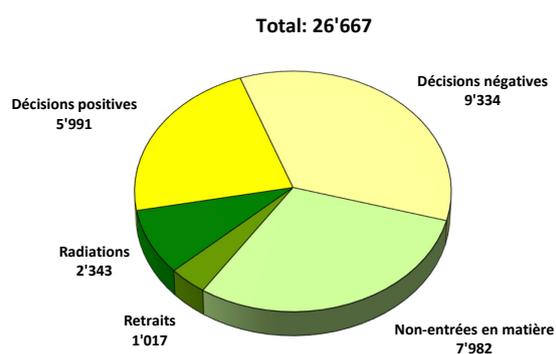


Graphique 23 : Demandes d'asile dans des États européens

## Demandes d'asile traitées en première instance



Graphique 24 : Evolution des demandes d'asile et des cas traités



Graphique 25 : Cas traités en première instance

### Tableau 4 : Demandes d'asile traitées et en suspens de première instance

	Règlements 2022	Règlements 2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	4'816	<b>5'991</b>	1'175	24.4
Taux d'octroi de l'asile (en %)	30.6	<b>25.7</b>	-4.9	-
Rejets avec AP	3'864	<b>6'019</b>	2'155	55.8
Non-entrées en matière avec AP	590	<b>671</b>	81	13.7
Taux de protection (en %)	59.0	<b>54.4</b>	-4.6	-
Rejets sans AP	1'943	<b>3'315</b>	1'372	70.6
Non-entrées en matière sans AP	4'507	<b>7'311</b>	2'804	62.2
Radiations	1'879	<b>3'360</b>	1'481	78.8
<b>Total</b>	<b>17'599</b>	<b>26'667</b>	<b>9'068</b>	<b>51.5</b>
Demandes en suspens	12'239	<b>15'567</b>	3'328	27.2

De janvier à décembre 2023, 26 667 demandes d'asile ont été traitées en première instance. Les 5991 décisions positives rendues par le SEM représentent 25,7 % de ses décisions (octrois de l'asile, rejets, non-entrées en matière).

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Lors du calcul du taux de protection, les admissions provisoires (refus avec AP et NEM avec AP) sont ajoutées au calcul des décisions positives. Pour l'année 2023, cela donne un taux de protection de 54,4 %.

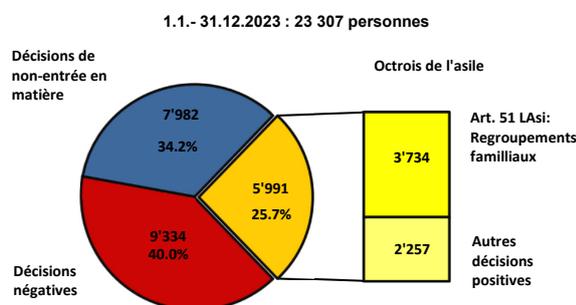
**Tableau 5 : Taux d'octroi de l'asile et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité**

Nationalité	Octrois de l'asile	Admissions provisoires <sup>1)</sup>	Taux d'octroi de l'asile (en %) <sup>2)</sup>	Taux de protection (en %) <sup>3)</sup>
Turquie	2'057	176	46.4	50.3
Afghanistan	1'369	4'706	18.0	79.8
Érythrée	1'168	395	61.5	82.3
Syrie	581	485	45.9	84.2
Sri Lanka	140	43	34.7	45.4
Somalie	85	182	19.3	60.7
Iran	84	81	19.2	37.7
Éthiopie	82	60	38.1	66.0
Irak	59	98	14.3	38.1
Burundi	44	12	7.8	9.9
Autres	322	452	5.7	13.8
<b>Total</b>	<b>5'991</b>	<b>6'690</b>	<b>25.7</b>	<b>54.4</b>

1) Rejets avec AP et NEM avec AP (comprennent uniquement les décisions AP de première instance)

2) **Taux d'octroi de l'asile** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance

3) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octrois de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance



**Graphique 26 : Décisions de première instance**

Parmi les 5991 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 3734 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 2257 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel. À noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

## Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

Tableau 6 : Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2022	2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	7'053	6'902	-151	-2.1
Révocation ou extinction de l'asile	1'480	1'421	-59	-4.0

De janvier à décembre 2023, l'asile a été révoqué pour 1421 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 6902 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de l'Afghanistan (2228), de la Syrie (1120), de l'Érythrée (996), de la Somalie (392) et de l'Irak (382).

# Règlements du séjour et sorties du processus asile

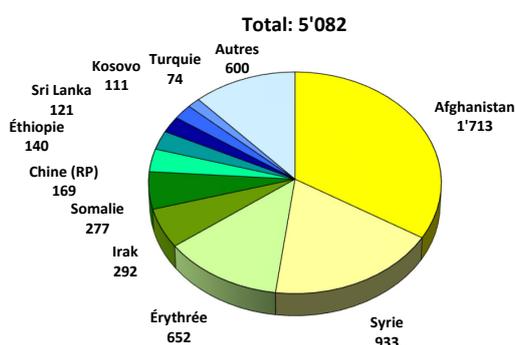
Tableau 7 : Règlements du séjour

	Règlements 2022	Règlements 2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Octrois de l'asile	4'816	5'991	1'175	24.4
Admissions provisoires	5'236	7'380	2'144	40.9
AP LAsi et LEI	4'689	6'821	2'132	45.5
AP avec qualité de réfugié	547	559	12	2.2
Protections provisoire	72'276	18'479	-53'779	-97.9
Règlements de police des étrangers <sup>1)</sup>	1'131	1'324	193	17.1
Règlements cas de rigueur <sup>2)</sup>	5'491	5'111	-380	-6.9
Autres règlements	311	193	-118	-37.9
<b>Total</b>	<b>89'261</b>	<b>38'496</b>	<b>-50'765</b>	<b>-97.9</b>

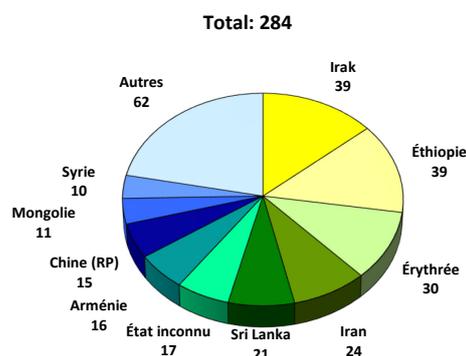
De janvier à décembre 2023, 19 999 personnes (89 261 en 2022) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 5991 personnes ont obtenu l'asile et 7380 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Afghanistan (4786), de la Syrie (537) et de l'Érythrée (431).

Durant la même période, 6628 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu un règlement cantonal : 5111 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur<sup>2)</sup>, 1324 par d'autres règlements cantonaux, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

## Cas de rigueur



Graphique 27 : Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEI : pays de provenance



Graphique 28 : Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 LAsi : pays de provenance

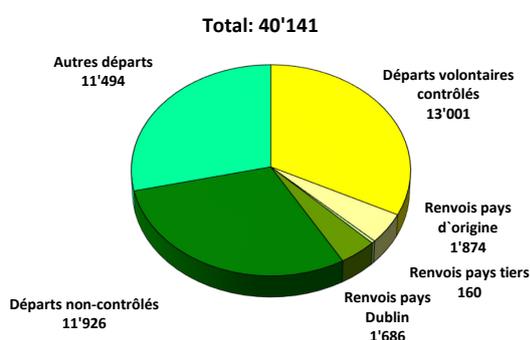
<sup>1)</sup> Règlements cantonaux : toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

<sup>2)</sup> Règlements cas de rigueur : règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours et les requérants d'asile déboutés

**Tableau 8 : Cas de rigueur prononcés**

	Règlements 2022	Règlements 2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEI après admission provisoire	5'424	5'082	-342	-6.3
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	236	284	48	20.3
procédure d'asile pendante	11	10	-1	-9.1
procédure d'asile close	225	274	49	21.8
<b>Total</b>	<b>5'660</b>	<b>5'366</b>	<b>-294</b>	<b>-5.2</b>

**Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (LAsi et LEI)**



**Graphique 29 : Sorties LAsi et LEI**

**Tableau 9 : Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité**

	Nationalité	Règlements et sorties 2022	Règlements et sorties 2023	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Ukraine	12'780	22'338	55.6	9'558	74.8
2	Algérie	2'402	2'872	7.2	470	19.6
3	Maroc	804	1'866	4.6	1'062	132.1
4	Turquie	626	1'792	4.5	1'166	186.3
5	Afghanistan	1'263	1'564	3.9	301	23.8
6	Géorgie	896	852	2.1	-44	-4.9
7	Tunisie	442	707	1.8	265	60.0
8	Sri Lanka	573	507	1.3	-66	-11.5
9	Albanie	442	474	1.2	32	7.2
10	Irak	384	456	1.1	72	18.8
	Autres	5'893	6'713	16.7	820	13.9
	<b>Total</b>	<b>26'505</b>	<b>40'141</b>	<b>100.0</b>	<b>13'636</b>	<b>51.4</b>

Durant l'année 2023, 13 001 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 1874 rapatriements dans le pays d'origine, 160 retours dans un État tiers ainsi que 11 026 départs non contrôlés. 1686 personnes ont été rapatriées dans un État Dublin et l'on comptabilise 11 494 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un État tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

## Soutien au retour SaR

Tableau 10 : Effectifs soutien au retour

Effectif à la fin de la période	2022	2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
<b>Total des effectifs Soutien au retour SaR (LAsi et LEI)</b>	<b>4'725</b>	<b>4'833</b>	<b>108</b>	<b>2.3</b>
<b>dont cas sans processus d'asile en suspens</b>	<b>4'119</b>	<b>4'163</b>	<b>44</b>	<b>1.1</b>
dont cas avec processus d'asile en suspens	606	670	64	10.6
<b>Effectifs Identification</b>	<b>2'335</b>	<b>2'220</b>	<b>-115</b>	<b>-4.9</b>
Effectifs SaR Asile : Identification	2'136	1'951	-185	-8.7
Effectifs SaR LEI : Identification	199	269	70	35.2
<b>Effectifs Obtention documents de voyage</b>	<b>561</b>	<b>426</b>	<b>-135</b>	<b>-24.1</b>
Effectifs SaR Asile : Obtention documents de voyage	485	367	-118	-24.3
Effectifs SaR LEI : Obtention documents de voyage	76	59	-17	-22.4
<b>Effectifs Organisation du départ</b>	<b>373</b>	<b>637</b>	<b>264</b>	<b>70.8</b>
Effectifs SaR Asile : Organisation du départ	281	537	256	91.1
Effectifs SaR LEI : Organisation du départ	92	100	8	8.7
<b>Effectifs Retour suspendu / bloqué</b>	<b>453</b>	<b>437</b>	<b>-16</b>	<b>-3.5</b>
<b>Effectifs Cas spéciaux statistiques</b>	<b>1'003</b>	<b>1'113</b>	<b>110</b>	<b>11.0</b>

**Tableau 11 : Flux soutien au retour**

	2022	2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
<b>Demandes d'identification</b>	<b>2'115</b>	<b>2'342</b>	<b>227</b>	<b>10.7</b>
Identification positive	1'359	1'188	-171	-12.6
Identification négative	18	18	0	0.0
Radiations demande	1'097	1'258	161	14.7
<b>Demandes Obtention docum. de voyage</b>	<b>4'505</b>	<b>6'907</b>	<b>2'402</b>	<b>53.3</b>
Papiers disponibles	2'528	5'040	2'512	99.4
Papiers obtenus par ses propres moyens	187	379	192	102.7
Papiers obtenus	1'266	1'129	-137	-10.8
Papiers non obtenus	17	37	20	117.6
Radiations demande	440	421	-19	-4.3
<b>Demandes Organisation du départ</b>	<b>7'913</b>	<b>9'959</b>	<b>2'046</b>	<b>25.9</b>
Fins de l'organisation du départ	4'673	5'700	1'027	22.0
Radiations demande	3'177	4'005	828	26.1

**Tableau 12 : Aide au retour**

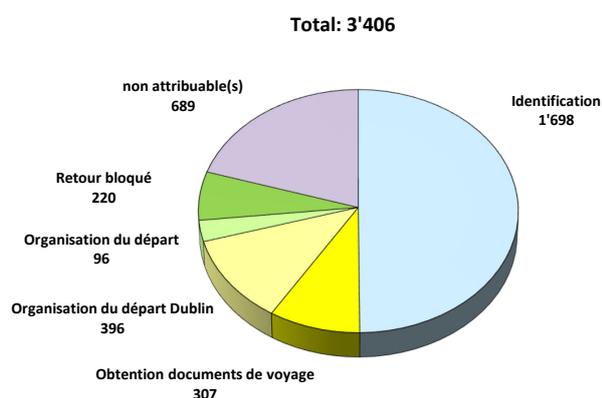
	2022	2023	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
<b>Demandes d'aide au retour</b>	<b>3'839</b>	<b>6'747</b>	<b>2'908</b>	<b>75.7</b>
Aide au retour approuvée (y.c. partiel.)	3'540	6'175	2'635	74.4
Aide au retour refusée	61	227	166	272.1

## Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

Le présent suivi est publié depuis l'an dernier dans le cadre du commentaire annuel de la statistique sur l'asile. Ses analyses reposent sur les données du SYMIC. Il contient divers graphiques et tableaux sur l'exécution des renvois, en particulier s'agissant des soutiens au retour (SaR), des clarifications d'identité, obtentions de documents de voyage et organisation des départs au 31 décembre 2023, ainsi que des mouvements de bénéficiaires d'un SaR (entrées, sorties, transferts Dublin et décisions de détention) par canton du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

### Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas traités avec soutien au retour au 31 décembre 2023, ventilés par stade.



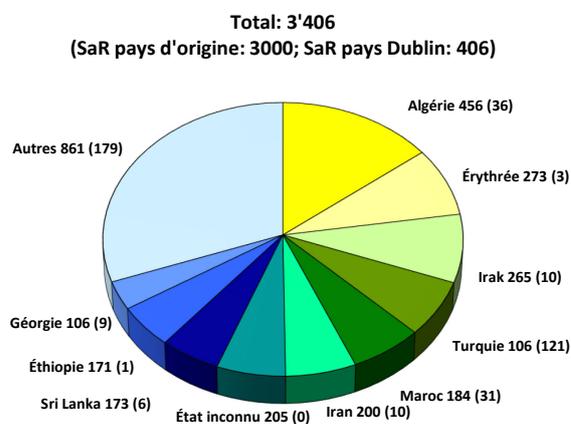
**Graphique 30 : Effectif avec SaR asile, par stade, au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

Dans la majorité des cas, l'effectif des personnes avec soutien au retour en sont au stade du processus partiel d'identification ; un plus petit sous-ensemble en est au stade du processus partiel d'obtention de documents de voyage. Ce dernier processus partiel ne couvre plus que les personnes déjà identifiées pour lesquelles un document de voyage est en cours d'obtention. De cette manière, il est possible de faire la distinction entre les personnes à identifier et celles qui sont déjà identifiées, pour lesquelles un document de voyage doit être obtenu.

Les cas qui sont au stade de l'organisation du départ sont désormais divisés en Procédures Dublin et Retours. Les documents de voyage sont alors prêts et le SEM a déjà demandé ou effectué une réservation de vol. Les cas dont le soutien au retour est bloqué ou suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Il existe deux catégories de cas « non attribuables » : celle qui regroupe les cas dont l'identité a été établie ou pour lesquels des documents de voyage ont été obtenus, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut ; et celle comprenant les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse de leur propre gré et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

## Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité (entre parenthèses, les cas Dublin additionnels dans le SaR)

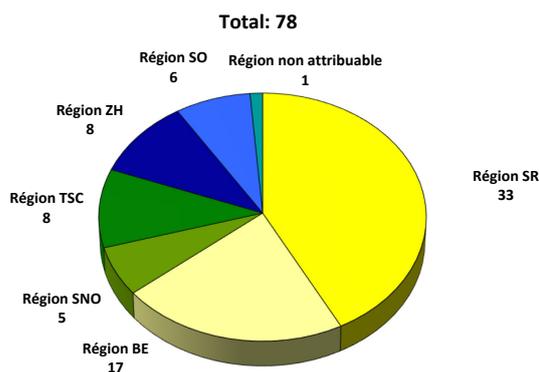
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour en cours au 31 décembre 2023, ventilés par pays de provenance.



**Graphique 31 : Effectif avec SaR asile, par nationalité, au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)**

## Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile traité dans un CFA

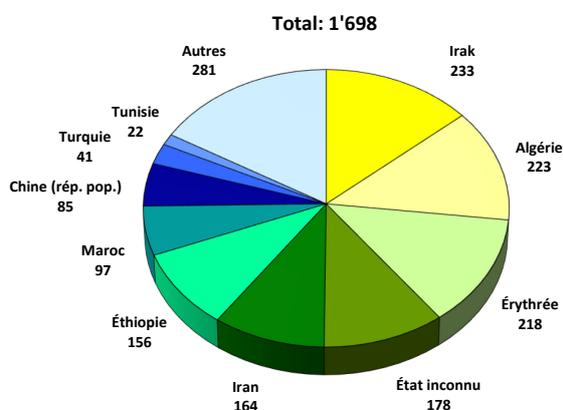
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour traité dans un CFA en suspens au 31 décembre 2023, ventilés par région.



**Graphique 32 : Effectif avec SaR asile traité dans un CFA, par région, au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)**

## Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas en cours d'identification, ventilés par pays de provenance, en suspens au 31 décembre 2023.

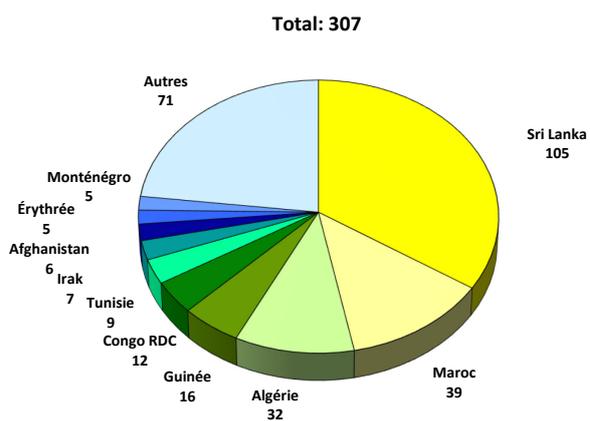


**Graphique 33 : Identifications SaR asile en cours au 31.12.2023  
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)**

## Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention des documents de voyage est en cours, par nationalité

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance de ressortissants pour lesquels l'obtention de documents de voyage compte le plus grand nombre de cas en suspens.

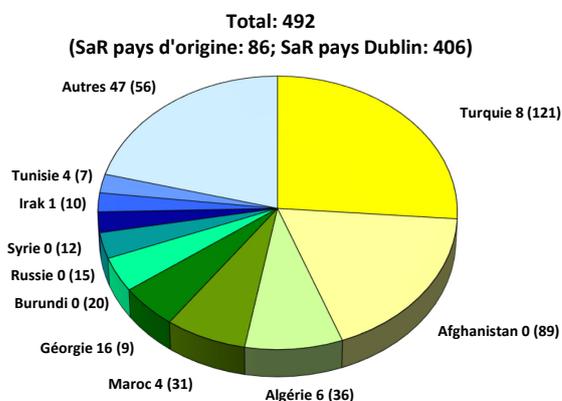
Ces cas ont trait à des personnes dont l'identité a déjà été établie.



**Graphique 34 : Obtention de documents de voyage  
avec SaR asile en cours au 31.12.2023  
(sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

## Effectif des personnes avec SaR asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité (entre parenthèses, les cas Dublin additionnels dans le SaR)

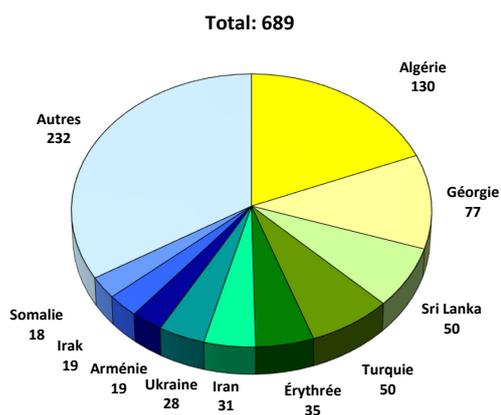
Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants dont l'organisation du départ était en cours au 31 décembre 2023.



**Graphique 35 : Organisation du départ avec SaR asile en cours au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

## Effectif des cas avec SaR asile qui ne peuvent être attribués à aucun processus partiel

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants qui, au 31 décembre 2023, ne pouvaient être attribués à aucun processus partiel de soutien au retour.



**Graphique 36 : Cas avec SaR asile non attribuables à un processus partiel au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

**Tableau 13 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution<sup>1</sup>**

Canton d'exécution	Effectif SaR asile le 31.12.2022	Effectif SaR asile le 31.12.2023	Évolution de l'effectif en chiffres absolus
<b>Total</b>	<b>3'425</b>	<b>3'406</b>	<b>-19</b>
Appenzell Rh.-ext.	10	13	3
Appenzell Rh.-int.	0	0	0
Argovie	223	175	-48
Bâle-Campagne	142	112	-30
Bâle-Ville	93	81	-12
Berne	361	334	-27
Fribourg	137	182	45
Genève	245	220	-25
Glaris	14	8	-6
Grisons	42	43	1
Jura	27	22	-5
Lucerne	169	169	0
Neuchâtel	69	64	-5
Nidwald	7	6	-1
Obwald	3	1	-2
Saint-Gall	127	113	-14
Schaffhouse	71	66	-5
Schwyz	46	47	1
Soleure	156	148	-8
Tessin	54	69	15
Thurgovie	68	99	31
Uri	9	14	5
Valais	119	106	-13
Vaud	639	743	104
Zoug	35	38	3
Zurich	448	448	0
CFA	106	78	-28
Pas d'indication	3	5	2
Non attribuables	2	2	0

<sup>2</sup> Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

**Tableau 14 : Effectif des personnes avec SaR asile traité dans un CFA, ventilé par région.<sup>1</sup>**

Région	Canton compétent	Effectif SaR asile le 31.12.2022	Effectif SaR asile le 31.12.2023	Évolution de l'effectif en chiffres absolus <sup>1</sup>
<b>Total régions</b>		<b>106</b>	<b>78</b>	<b>-28</b>
Région SR	Fribourg	6	13	7
	Genève	1	1	0
	Jura	0	0	0
	Neuchâtel	0	0	0
	Valais	0	1	1
	Vaud	15	18	3
	Autre canton / aucune saisie	0	0	0
	<b>Total région SR</b>		<b>22</b>	<b>33</b>
Région BE	<b>Berne</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>8</b>
Région SNO	Argovie	2	0	-2
	Bâle-Campagne	10	1	-9
	Bâle -Ville	4	0	-4
	Soleure	14	4	-10
	<b>Total région SNO</b>		<b>30</b>	<b>5</b>
Région TSC	Lucerne	15	3	-12
	Nidwald	0	0	0
	Obwald	0	0	0
	Schwyz	0	0	0
	Tessin	4	4	0
	Uri	1	0	-1
	Zoug	0	0	0
	<b>Total région TSC</b>		<b>20</b>	<b>7</b>
Région ZH	<b>Zurich</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>
Région SO	Appenzell Rh.-ext.	0	0	0
	Appenzell Rh.-int.	0	0	0
	Glaris	0	0	0
	Grisons	0	0	0
	Saint-Gall	2	1	-1
	Schaffhouse	0	0	0
	Thurgovie	6	5	-1
	<b>Total région SO</b>		<b>8</b>	<b>6</b>
Région non attribuable		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>-3</b>

<sup>1</sup> Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

<sup>1</sup> Y compris les transferts anticipés vers les cantons

**Tableau 15 : Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays<sup>1</sup> (entre parenthèses, les cas Dublin additionnels dans le SaR)**

Nation	Effectif le 31.12.2022	Effectif le 31.12.2023	Évolution absolue	Évolution en %
<b>Total</b>	<b>2323 (160)</b>	<b>2091 (406)</b>	<b>-232</b>	<b>-10.3</b>
Algérie	199 (14)	<b>261 (36)</b>	62	31.2
Irak	295 (3)	<b>241 (10)</b>	-54	-18.3
Érythrée	268 (0)	<b>226 (3)</b>	-42	-15.7
État inconnu	214 (0)	<b>181 (0)</b>	-33	-15.4
Iran	201 (4)	<b>165 (10)</b>	-36	-17.9
Turquie	13 (5)	<b>54 (121)</b>	41	315.4
Maroc	137 (7)	<b>140 (31)</b>	3	2.2
Éthiopie	202 (1)	<b>160 (1)</b>	-42	-20.8
Sri Lanka	198 (5)	<b>123 (6)</b>	-75	-37.9
Afghanistan	11 (42)	<b>15 (89)</b>	4	36.4
Autres	585 (79)	<b>525 (99)</b>	60	-10.0

Les deux tableaux qui suivent font apparaître le stade d'exécution des cas en suspens, pour l'un, dans les cantons (tableau 16), et pour l'autre, dans les CFA (tableau 17). Cette présentation en deux tableaux permet de déterminer avec précision les phases de processus en cours.

**Tableau 16 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile au 31.12.2023, par statut**

Canton d'exécution	Total effectif SaR asile*		Identification		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total</b>	<b>3406</b>	<b>100</b>	<b>1698</b>	<b>100</b>	<b>307</b>	<b>100</b>	<b>492</b>	<b>100</b>	<b>220</b>	<b>100</b>	<b>689</b>	<b>100</b>
Appenzell Rh.-ext.	13	0.4	5	0.3	2	0.7	0	0.0	0	0.0	6	0.9
Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Argovie	175	5.1	124	7.3	4	1.3	5	1.0	18	8.2	24	3.5
Bâle-Campagne	112	3.3	63	3.7	10	3.3	10	2.0	4	1.8	25	3.6
Bâle-Ville	81	2.4	42	2.5	5	1.6	0	0.0	13	5.9	21	3.0
Berne	334	9.8	170	10.0	32	10.4	44	8.9	21	9.5	67	9.7
Fribourg	182	5.3	68	4.0	11	3.6	65	13.2	4	1.8	34	4.9
Genève	220	6.5	139	8.2	27	8.8	5	1.0	14	6.4	35	5.1
Glaris	8	0.2	6	0.4	1	0.3	0	0.0	0	0.0	1	0.1
Grisons	43	1.3	25	1.5	0	0.0	0	0.0	8	3.6	10	1.5
Jura	22	0.6	20	1.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	0.3
Lucerne	169	5.0	82	4.8	10	3.3	50	10.2	4	1.8	23	3.3
Neuchâtel	64	1.9	36	2.1	7	2.3	1	0.2	8	3.6	12	1.7
Nidwald	6	0.2	2	0.1	0	0.0	1	0.2	2	0.9	1	0.1
Obwald	1	0.0	1	0.1	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Saint-Gall	113	3.3	73	4.3	18	5.9	2	0.4	8	3.6	12	1.7
Schaffhouse	66	1.9	36	2.1	10	3.3	0	0.0	3	1.4	17	2.5
Schwyz	47	1.4	34	2.0	3	1.0	5	1.0	0	0.0	5	0.7
Soleure	148	4.3	79	4.7	19	6.2	6	1.2	7	3.2	37	5.4
Tessin	69	2.0	30	1.8	8	2.6	4	0.8	2	0.9	25	3.6
Thurgovie	99	2.9	29	1.7	11	3.6	36	7.3	11	5.0	12	1.7
Uri	14	0.4	10	0.6	3	1.0	1	0.2	0	0.0	0	0.0
Valais	106	3.1	66	3.9	12	3.9	2	0.4	4	1.8	22	3.2
Vaud	743	21.8	272	16.0	70	22.8	143	29.1	56	25.5	202	29.3
Zoug	38	1.1	21	1.2	1	0.3	2	0.4	0	0.0	14	2.0
Zurich	448	13.2	233	13.7	24	7.8	94	19.1	33	15.0	64	9.3
CFA	78	2.3	30	1.8	18	5.9	13	2.6	0	0.0	17	2.5
Pas d'indication	5	0.1	0	0.0	1	0.3	3	0.6	0	0.0	1	0.1
Non attribuables	2	0.1	2	0.1	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0

\* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

**Tableau 17 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 31.12.2023, par statut**

Région	Canton compétent	Total effectif SaR asile*		Identification		Obt. doc. de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
		absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total régions</b>		<b>78</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>100</b>
Région SR	Fribourg	13	16.7	5	16.7	3	16.7	1	7.7	0	-	4	23.5
	Genève	1	1.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	1	5.9
	Jura	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Neuchâtel	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Valais	1	1.3	0	0.0	0	0.0	1	7.7	0	-	0	0.0
	Vaud	18	23.1	6	20.0	3	16.7	4	30.8	0	-	5	29.4
	Autres cantons / aucune saisie	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	<b>Total région SR</b>	<b>33</b>	<b>42.3</b>	<b>11</b>	<b>36.7</b>	<b>6</b>	<b>33.3</b>	<b>6</b>	<b>46.2</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>58.8</b>
Région BE	<b>Berne</b>	<b>17</b>	<b>21.8</b>	<b>10</b>	<b>33.3</b>	<b>6</b>	<b>33.3</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5.9</b>
Région SNO	Argovie	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Bâle-Campagne	1	1.3	0	0.0	1	5.6	0	0.0	0	-	0	0.0
	Bâle-Ville	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Soleure	4	5.1	1	3.3	0	0.0	3	23.1	0	-	0	0.0
	<b>Total région SNO</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3.3</b>	<b>1</b>	<b>5.6</b>	<b>3</b>	<b>23.1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
Région TSC	Luzerne	3	3.8	1	3.3	0	0.0	2	15.4	0	-	0	0.0
	Nidwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Obwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Schwyz	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Tessin	4	5.1	2	6.7	1	5.6	0	0.0	0	-	1	5.9
	Uri	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Zoug	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	<b>Total région TSC</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>10.0</b>	<b>1</b>	<b>5.6</b>	<b>2</b>	<b>15.4</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5.9</b>
Région ZH	<b>Zurich</b>	<b>8</b>	<b>10.3</b>	<b>3</b>	<b>10.0</b>	<b>1</b>	<b>5.6</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>23.5</b>
Région SO	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Grisons	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Saint-Gall	1	1.3	0	0.0	1	5.6	0	0.0	0	-	0	0.0
	Schaffhouse	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	-	0	0.0
	Thurgovie	5	6.4	2	6.7	2	11.1	1	7.7	0	-	0	0.0
	<b>Total région SO</b>	<b>6</b>	<b>7.7</b>	<b>2</b>	<b>6.7</b>	<b>3</b>	<b>16.7</b>	<b>1</b>	<b>7.7</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
Région non attribuable		2	2.6	0	0.0	0	0.0	1	7.7	0	-	1	5.9

\* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

**Tableau 18 : Total des entrées et des sorties, personnes avec SaR asile séparées pour les personnes de la procédure d'asile et de la procédure de protection provisoire, du 01.12.2023 au 31.12.2023, par canton d'exécution**

Canton d'exécution	Procédure d'asile				Procédure de protection provisoire			
	Entrées SaR (y c. réadmissions)		Sorties SaR <sup>1)</sup>		Entrées SaR (y c. réadmissions)		Sorties SaR <sup>1)</sup>	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total</b>	<b>7'741</b>	<b>100.0</b>	<b>2'953</b>	<b>100.0</b>	<b>5'663</b>	<b>100.0</b>	<b>5'487</b>	<b>100.0</b>
Appenzell Rh.-ext.	17	0.2	5	0.2	14	0.2	14	0.3
Appenzell Rh.-int.	3	0.0	3	0.1	20	0.4	20	0.4
Argovie	227	2.9	65	2.2	522	9.2	518	9.4
Bâle-Campagne	227	2.9	62	2.1	104	1.8	103	1.9
Bâle-Ville	66	0.9	22	0.7	114	2.0	111	2.0
Berne	734	9.5	272	9.2	710	12.5	677	12.3
Fribourg	479	6.2	144	4.9	344	6.1	330	6.0
Genève	119	1.5	35	1.2	55	1.0	48	0.9
Glaris	18	0.2	9	0.3	52	0.9	52	0.9
Grisons	47	0.6	16	0.5	206	3.6	202	3.7
Jura	17	0.2	3	0.1	63	1.1	63	1.1
Lucerne	333	4.3	147	5.0	48	0.8	42	0.8
Neuchâtel	47	0.6	15	0.5	139	2.5	139	2.5
Nidwald	20	0.3	3	0.1	29	0.5	27	0.5
Obwald	1	0.0	0	0.0	34	0.6	34	0.6
Saint-Gall	131	1.7	51	1.7	305	5.4	302	5.5
Schaffhouse	40	0.5	8	0.3	34	0.6	34	0.6
Schwyz	78	1.0	36	1.2	122	2.2	126	2.3
Soleure	225	2.9	101	3.4	188	3.3	183	3.3
Tessin	111	1.4	33	1.1	135	2.4	128	2.3
Thurgovie	475	6.1	183	6.2	195	3.4	192	3.5
Uri	11	0.1	2	0.1	37	0.7	37	0.7
Valais	88	1.1	29	1.0	332	5.9	302	5.5
Vaud	928	12.0	174	5.9	835	14.7	794	14.5
Zoug	26	0.3	7	0.2	145	2.6	144	2.6
Zurich	941	12.2	320	10.8	817	14.4	806	14.7
CFA	2'168	28.0	1'075	36.4	22	0.4	15	0.3
Pas d'indication	31	0.4	63	2.1	39	0.7	42	0.8
Non attribuables	133	1.7	70	2.4	3	0.1	2	0.0

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SaR asile

Ce tableau inclut tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé une demande de soutien au retour au SEM (en vue d'établir l'identité de l'intéressé et d'obtenir des documents de voyage) ou lui a remis une annonce de réservation de vol. Il inclut aussi tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont renoncé au statut S et sont, pour la majeure partie d'entre elles, rentrées en Ukraine avec un soutien (aide financière ou aide à l'organisation du départ).

**Tableau 19 : Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.01.2023 au 31.12.2023, par canton de répartition**

Région	Canton compétent	Entrées SaR asile (y c. réadmissions)		Sorties SaR asile <sup>1)</sup>	
		absolu	%	absolu	%
<b>Total régions</b>		<b>2'190</b>	<b>100.0</b>	<b>1'090</b>	<b>100.0</b>
<b>Région SR</b>	Fribourg	142	6.5	73	6.7
	Genève	9	0.4	6	0.6
	Jura	0	0.0	0	0.0
	Neuchâtel	37	1.7	38	3.5
	Valais	4	0.2	1	0.1
	Vaud	125	5.7	47	4.3
	Autres cantons / aucune saisie	57	2.6	38	3.5
	<b>Total région SR</b>	<b>374</b>	<b>17.1</b>	<b>203</b>	<b>18.6</b>
<b>Région BE</b>	Berne	221	10.1	104	9.5
	Autres cantons / aucune saisie	23	1.1	9	0.8
	<b>Total région BE</b>	<b>244</b>	<b>11.1</b>	<b>113</b>	<b>10.4</b>
<b>Région SNO</b>	Argovie	8	0.4	0	0.0
	Bâle-Campagne	55	2.5	31	2.8
	Bâle -Ville	54	2.5	38	3.5
	Soleure	75	3.4	42	3.9
	Autres cantons / aucune saisie	35	1.6	18	1.7
	<b>Total région SNO</b>	<b>227</b>	<b>10.4</b>	<b>129</b>	<b>11.8</b>
<b>Région TSC</b>	Lucerne	214	9.8	67	6.1
	Nidwald	0	0.0	0	0.0
	Obwald	0	0.0	0	0.0
	Schwyz	3	0.1	3	0.3
	Tessin	97	4.4	52	4.8
	Uri	1	0.0	0	0.0
	Zoug	4	0.2	1	0.1
	Autres cantons / aucune saisie	16	0.7	10	0.9
	<b>Total région TSC</b>	<b>335</b>	<b>15.3</b>	<b>133</b>	<b>12.2</b>
<b>Région ZH</b>	Zürich	535	24.4	190	17.4
	Übrige Kantone / nicht erfasst	42	1.9	16	1.5
	<b>Total région ZH</b>	<b>577</b>	<b>26.3</b>	<b>206</b>	<b>18.9</b>
<b>Région SO</b>	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0
	Grisons	2	0.1	0	0.0
	Saint-Gall	93	4.2	70	6.4
	Schaffhouse	2	0.1	2	0.2
	Thurgovie	208	9.5	134	12.3
	Autres cantons / aucune saisie	19	0.9	16	1.5
	<b>Total région SO</b>	<b>324</b>	<b>14.8</b>	<b>222</b>	<b>20.4</b>
Région non attribuable		<b>31</b>	109	5.0	84

1) Départs autonomes et rapatriements après SaR asile

Ce tableau inclut les cas pour lesquels l'exécution du renvoi a lieu directement depuis un CFA.

**Tableau 20 : Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (effectif au 31.12.2023)**

Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.1.2023 – 31.12.2023	Nombre de transferts Dublin out 1.1.2023 – 31.12.2023	Nombre de cas pour lesquels le versement des subventions a été arrêté 1.1.2023 – 31.12.2023
<b>Total</b>	<b>6'469</b>	<b>2'021</b>	<b>27</b>
Appenzell Rh.-ext.	4	2	0
Appenzell Rh.-int.	2	0	0
Argovie	78	23	0
Bâle-Campagne	351	90	1
Bâle-Ville	51	31	0
Berne	968	274	7
Fribourg	693	170	0
Genève	89	13	16
Glaris	7	1	0
Grisons	10	4	0
Jura	8	4	0
Lucerne	588	216	0
Neuchâtel	18	7	0
Nidwald	1	0	0
Obwald	0	1	0
Saint-Gall	113	39	0
Schaffhouse	3	2	0
Schwyz	120	36	0
Soleure	349	129	0
Tessin	117	39	0
Thurgovie	801	265	0
Uri	0	0	0
Valais	75	6	0
Vaud	742	168	3
Zoug	9	5	0
Zurich	1'241	367	0
Pas d'indication	31	129	0

Le tableau met en évidence le nombre de NEM entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin, le nombre de transferts dans l'État Dublin compétent effectués cette même année et le nombre de cas Dublin dans lesquels le SEM s'est abstenu de verser les subventions, conformément à l'art. 89b de la loi sur l'asile (LAsi), parce que l'intéressé n'a pas été transféré dans les délais vers l'État Dublin compétent. À noter qu'une NEM entrée en force peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de NEM Dublin entrées en force ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, ce nombre peut aussi concerner des cas plus anciens. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières.

**Tableau 21 : Nombre de détentions ordonnées, par canton, du 01.01.2023 – 31.12.2023<sup>1</sup>**

Canton	Rétention (art. 73 LEI) <sup>1</sup>	Détention en phase préparatoire (art. 75 LEI)	Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion (art. 76 LEI)	Détention en vue du renvoi dans le cadre de la procédure Dublin (art. 76a LEI)	Détention en vue du refoulement, non-collaboration à l'obtention des documents de voyage (art. 77 LEI)	Détention pour insoumission (art. 78 LEI)
Appenzell Rh.-ext.	0	0	6	3	0	0
Appenzell Rh.-int.	0	0	0	0	0	0
Argovie	3	1	45	13	5	5
Bâle-Campagne	1	2	16	23	0	0
Bâle-Ville	242	3	19	70	0	4
Berne	151	3	272	167	0	1
Fribourg	1	3	33	83	1	0
Genève	8	0	129	45	2	2
Glaris	1	0	15	0	0	2
Grisons	0	0	28	5	0	0
Jura	0	0	20	1	0	0
Lucerne	90	12	110	119	3	0
Neuchâtel	0	0	3	6	0	0
Nidwald	2	0	0	0	0	0
Obwald	0	0	0	0	0	0
Saint-Gall	2	4	145	41	1	0
Schaffhouse	0	0	6	0	0	0
Schwyz	3	0	13	16	0	0
Soleure	30	0	89	59	1	0
Tessin	1	8	14	27	0	0
Thurgovie	1	1	28	64	3	0
Uri	11	0	9	1	0	0
Valais	0	0	38	12	0	0
Vaud	1	5	115	73	0	0
Zoug	14	0	37	32	0	0
Zurich	0	2	61	110	2	5
<b>Total</b>	<b>562</b>	<b>44</b>	<b>1'251</b>	<b>970</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
<i>Total 2022</i>	408	59	1'257	1'000	22	16

En ce qui concerne l'exécution des décisions de renvoi, les autorités cantonales compétentes peuvent, sous certaines conditions, ordonner des mesures de contrainte. Le tableau montre le nombre de détention ordonnées, par canton et type de détention, en vertu de la LEI.

## Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'État aux migrations au format Excel :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>

## Répertoire des tableaux

		Page
Tableau 1	Effectifs	10
Tableau 2	Flux	11
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	16
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	19
Tableau 5	Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité	20
Tableau 6	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	21
Tableau 7	Règlements de séjour	22
Tableau 8	Cas de rigueur prononcés	23
Tableau 9	Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité	23
Tableau 10	Effectifs Soutien au Retour	24
Tableau 11	Flux Soutien au Retour	25
Tableau 12	Aide au retour	25
Tableau 13	Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	30
Tableau 14	Effectif des personnes avec soutien au retour asile traité dans un CFA (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	31
Tableau 15	Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	32
Tableau 16	Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par statut au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	33
Tableau 17	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 31.12.2023, par statut (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	34
Tableau 18	Total des entrées et des sorties, personnes avec soutien au retour asile, du 01.01.2023 au 31.12.2023, par canton d'exécution	35
Tableau 19	Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.01.2023 au 31.12.2023, par canton de répartition	36
Tableau 20	Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (État 31.12.2023)	37
Tableau 21	Nombre de détentions ordonnées, par canton, du 01.01.2023 au 31.12.2023	38

## Répertoire des graphiques

		Page
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) – statut	14
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	14
Graphique 3	Réfugiés reconnus : pays de provenance	14
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance	14
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure : pays de provenance	14

Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	14
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à provisoire) titre	15
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	15
Graphique 9	Admissions provisoires : pays de provenance	15
Graphique 10	Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	15
Graphique 11	Soutiens au retour : régions	15
Graphique 12	Soutiens au retour : pays de provenance	15
Graphique 13	Protection provisoire selon le sexe et la classe d'âge	15
Graphique 14	Personnes avec protection provisoire et activité lucrative	15
Graphique 15	Demandes d'asile par an	16
Graphique 16	Demandes d'asile par mois	16
Graphique 17	Demandes d'asile : Principaux pays de provenance	16
Graphique 18	Demandes d'asile : Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	16
Graphique 19	Demandes d'asile : Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	16
Graphique 20	Demandes d'asile présentées dans les structures régionales	17
Graphique 21	Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA	17
Graphique 22	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	18
Graphique 23	Demandes d'asile dans les États européens faisant partie des CIG	18
Graphique 24	Évolution des demandes d'asile et cas traités	19
Graphique 25	Cas traités en première instance	19
Graphique 26	Décisions de première instance	20
Graphique 27	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI : pays de provenance	22
Graphique 28	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi : pays de provenance	22
Graphique 29	Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (asile et étranger)	23
Graphique 30	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	26
Graphique 31	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	27
Graphique 32	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile dans les CFA au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	27
Graphique 33	Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	28
Graphique 34	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention de documents de voyage est en cours, par nationalité au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	28
Graphique 35	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité au 31.12.2023 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	29
Graphique 36	Effectif des personnes avec soutien au retour asile qui ne peuvent être attribuées à aucun processus (sans les cas dont la procédure d'asile est	29

pendante)